



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le **02 DEC. 2016**

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

SASU Alpha Foncier
29 rue de Sarre
57070 METZ

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

Objet : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales – Lotissement rue de Puche
– commune d'OGY

Accord immédiat

Réf : RD / CP – ASPE - L9

P.J : Récépissé
fiche type

Madame, Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **le rejet des eaux pluviales – Lotissement rue de Puche – commune d'OGY**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **1^{er} décembre 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00460**
- Dossier réalisé par : **SIRUS**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

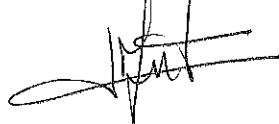
Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'OGY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.



Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

SIRUS
21 rue de Sarre – BP 15135- 57074 METZ cedex 03